United International Indigenous Nations

UNITED INTERNATIONAL INDIGENOUS NATIONS (UIIN)

admin@internationalindigenoustribunaluiin.org | (253) 652-2711 #800

ENGLISH — OFFICIAL STATEMENT FOR FILING

Date: 10-23-2026

U.S. Census Bureau
Submitted through regulations.gov

RE: Docket No. USBC-2026-0628. Decennial Census of the Population of Americans; Proposed Residence Criteria and Proposed Regulations for Demographic Questions. Opposition to the proposed ban on race and ethnicity questions.

To the U.S. Census Bureau:

The United International Indigenous Nations (UIIN) opposes the provision of the proposed 2030 Census rule that would bar race and ethnicity questions on the decennial questionnaire. We ask that it be withdrawn.

Our central concern is visibility. Federal funding, program planning, and civil rights enforcement follow the data. For American Indian and Alaska Native people, the census is the one full count in which we identify ourselves. For Native people living outside reservation and tribal-area boundaries, it is often the only place they can be found at all, because geography alone cannot identify them. Remove the question, and the census can still say how many people live in a neighborhood, but not how many of them are Native.

This risk is concrete. Native communities were already undercounted, by about 4.9% on reservations in 2010 and by nearly 6% in 2020. Programs that serve us, including the Indian Housing Block Grant and programs for community development, maternal health, and transportation, rely on census-derived figures that can shape allocations for a decade. A weaker 2030 baseline could shape what our communities receive until 2040. Without reliable Native data, neither Congress nor tribal governments can measure whether the United States is meeting its trust responsibility, or whether Native communities are being underserved in health care, housing, education, voting, and policing.

The proposal itself recognizes that tribal membership is a political status, not a racial classification. That is why this data matters. The census is also where affiliation with a tribe is tabulated. Eliminating the question does not honor that political status. It removes the means of counting the people who hold it.

Finally, process. Tribal consultation was noticed two weeks in advance rather than the standard thirty days, with speaking limited to tribal leaders. A change to a practice dating to 1790 deserves full, unhurried government-to-government consultation.

We respectfully request that the Bureau:

1. Withdraw the ban on race and ethnicity questions.
2. At minimum, retain the American Indian and Alaska Native category and tribal affiliation reporting on the 2030 decennial census.
3. Hold additional consultation with at least 30 days' notice and extend the comment period.
4. Publish an analysis of how American Community Survey data would replace decennial data for tribal areas, including margins of error.

Respectfully submitted,

Clan Mother
United International Indigenous Nations (UIIN)
admin@internationalindigenoustribunaluiin.org | (253) 652-2711 #800

United International Indigenous Nations

UNITED INTERNATIONAL INDIGENOUS NATIONS (UIIN)
admin@internationalindigenoustribunaluiin.org | (253) 652-2711 #800

FRANÇAIS (LOUISIANE) — TRADUCTION DE COURTOISIE

Courtesy translation. The English version is the official filing. This is formal written French, readable by Louisiana French speakers. Spoken Cajun French differs in vocabulary and expression, and Cajun has no single fixed spelling standard. A Louisiana French speaker (for example, through CODOFIL) should review this before public distribution.

Date : 10-23-2026

Bureau du recensement des États-Unis (U.S. Census Bureau)
Soumis par l'entremise de regulations.gov

OBJET : Dossier no USBC-2026-0628. Recensement décennal de la population des Américains; critères de résidence proposés et règlements proposés sur les questions démographiques. Opposition à l'interdiction proposée des questions sur la race et l'origine ethnique.

Au Bureau du recensement des États-Unis :

Les Nations Indigènes Internationales Unies (UIIN) s'opposent à la disposition du projet de règlement sur le recensement de 2030 qui interdirait les questions sur la race et l'origine ethnique dans le questionnaire du recensement décennal. Nous demandons qu'elle soit retirée.

Notre préoccupation centrale, c'est la visibilité. Le financement fédéral, la planification des programmes et l'application des droits civiques suivent les données. Pour les Indiens d'Amérique et les Autochtones de l'Alaska, le recensement est le seul dénombrement complet où nous nous identifions nous-mêmes. Pour les Autochtones qui vivent en dehors des limites des réserves et des territoires tribaux, c'est souvent le seul endroit où on peut les trouver, parce que la géographie seule ne permet pas de les identifier. Si on retire la question, le recensement pourra toujours dire combien de personnes habitent dans un quartier, mais pas combien d'entre elles sont autochtones.

Ce risque est bien réel. Les communautés autochtones étaient déjà sous-dénombrées : d'environ 4,9 % dans les réserves en 2010 et de près de 6 % en 2020. Les programmes qui nous desservent, y compris l'Indian Housing Block Grant (la subvention globale pour le logement des Indiens) et les programmes de développement communautaire, de santé maternelle et de transport, s'appuient sur des chiffres tirés du recensement qui peuvent déterminer les allocations pendant dix ans. Une base plus faible en 2030 pourrait façonner ce que reçoivent nos communautés jusqu'en 2040. Sans données fiables sur les Autochtones, ni le Congrès ni les gouvernements tribaux ne peuvent mesurer si les États-Unis remplissent leur responsabilité de fiduciaire (trust responsibility), ou si les communautés autochtones sont mal desservies en matière de santé, de logement, d'éducation, de droit de vote et de maintien de l'ordre.

Le projet reconnaît lui-même que l'appartenance à une tribu est un statut politique et non une classification raciale. C'est justement pour cette raison que ces données comptent. Le recensement est aussi l'endroit où l'affiliation tribale est comptabilisée. Éliminer la question ne respecte pas ce statut politique : cela enlève le moyen de dénombrer les personnes qui le détiennent.

Enfin, le processus. La consultation tribale a été annoncée deux semaines à l'avance plutôt que les trente jours habituels, et la parole y était réservée aux dirigeants tribaux. Un changement à une pratique qui remonte à 1790 mérite une consultation complète, sans précipitation, de gouvernement à gouvernement.

Nous demandons respectueusement au Bureau de :

1. Retirer l'interdiction des questions sur la race et l'origine ethnique.
2. À tout le moins, maintenir la catégorie « Indien d'Amérique et Autochtone de l'Alaska » et la déclaration de l'affiliation tribale dans le recensement décennal de 2030.
3. Tenir d'autres consultations avec un préavis d'au moins 30 jours et prolonger la période de commentaires.
4. Publier une analyse de la façon dont les données de l'American Community Survey remplaceraient les données du recensement décennal pour les territoires tribaux, y compris les marges d'erreur.

Respectueusement soumis,

Mère de clan
Nations Indigènes Internationales Unies (UIIN)
admin@internationalindigenoustribunaluiin.org | (253) 652-2711 #800